

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BURLLOT Gilbert	à TALOC Bruno
CHAPPE Fanny	à VIBERT Richard
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
KERHERVE Guy	à GOUDALLIER Benoît
LE GOFF Philippe	à LE GAOUYAT Samuel
LE GOFF Yannick	à MOURET Patricia
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	08
Absents	20

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 20 septembre 2023

DEL2023-09-185

SANTÉ**MAISON DE SANTÉ DE CALLAC : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS**

La commune de Callac, sur proposition de la SCI actuellement propriétaire, s'est intéressée au rachat du bâtiment du groupe médical situé rue Anatole Le Braz, maison médicale qui abrite aujourd'hui 4 médecins généralistes. La surface du bâtiment est de 290 m². Le groupe médical est situé au cœur de ville, à proximité immédiate de professions paramédicales.

En parallèle de ce projet d'acquisition, l'association « Réseau de Santé de Callac » a été créée afin d'élaborer une démarche de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) intégrant l'enjeu immobilier dans la dynamique de ce projet. Cette MSP est en cours d'élaboration et accompagnée par l'ARS.

Face aux difficultés grandissantes d'accès aux soins pour nombre d'habitants actuellement, maintenir une offre de soins de proximité répondant aux besoins du territoire et aux attentes de la population est une priorité pour la commune et le secteur de Callac,

Il s'agit donc de conserver une dynamique attractive et une offre immobilière à destination des professionnels de santé afin de conforter la présence médicale existante et d'attirer de nouveaux praticiens.

La commune a présenté le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détails des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de dépenses		
Montant d'acquisition de la maison médicale	175 000€	<u>Subventions</u>		
Frais d'acquisition	13 900€	Etat		
		Région		
		Département		
		Guingamp-Paimpol Agglomération	60 000€	32%
		Commune	128 900€	68%
Total des dépenses	188 900€	Total des recettes	188 900€	100%

Vu le dispositif de fonds de concours pour le maintien et le développement de la présence médicale approuvé par délibération du conseil communautaire du 3 avril 2018 ;

Vu la délibération du 5 juillet 2022 actant les révisions des modalités de fonds de concours pour le maintien et le développement de la présence médicale ;

Vu la délibération du 30 mars 2023 de la mairie de Callac ayant pour objet l'acquisition d'une maison médicale sollicitant la demande financement au titre du fond de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant les modalités du fonds de concours prévoyant une somme de 15 000 € par médecin maintenu en installation ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'autoriser le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € représentant 32 % de la dépense subventionnable pour le maintien à l'installation de 4 médecins, sur présentation des éléments et pièces justificatives des dépenses conformément au plan de financement ci-dessus et de l'engagement des médecins (convention individuelle) ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des attribution de chacun des fonds sollicités.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ